

Annexe XVIII

Demande de paiement de l'indemnité de bicyclette pour son utilisation sur le chemin du travail

Le/la soussigné(e) (nom, prénom, grade) :
auprès (ministère, organisme d'intérêt public, avec mention de l'adresse de la résidence administrative) :
Il/elle estime avoir droit à un indemnité de bicyclette pour son utilisation sur le chemin du travail.
mois-année :

Jours (dates)	Déplacements de => à	nombre km (A/R)
.....
.....
.....
.....
		Total : km
		x 0.15
		= €
		× index
		= €

Certifié sincère et véritable à la somme de..... EUR

(Date et signature du demandeur).

(Date et signature du chef de service)

A envoyer au Secrétaire général.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne.

Namur, le 18 décembre 2003.

Le Ministre-Président,
J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE
Le Ministre de la Fonction publique,
Ch. MICHEL